PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby, province de Québec, le mercredi 16 décembre 2015 à compter de 19 h 00.

PRÉSENCES: M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Raymond Loignon, maire de Roxton Pond, M. André Pontbriand, maire du canton de Shefford, M. Pascal Russell, maire de la ville de Waterloo, M. Paul Sarrazin, maire de Ste-Cécile-de-Milton, et M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Pascal Bonin, préfet et maire de la ville de Granby.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 07.

2015-12-343 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

Constatation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2015
3. Période de questions
4. Aménagement du territoire :
   - 4.1 Avis de conformité au schéma :
     - 4.1.1 Résolution sur le PPCMOI numéro 221/10/15 de la Municipalité de Roxton Pond
     - 4.1.2 Règlement (résiduel) de zonage numéro 0601-2015 de la Ville de Granby
   - 4.2 Nomination de membres au Comité consultatif agricole pour 2016
   - 4.3 Nomination du président du Comité consultatif agricole pour 2016
   - 4.4 Nomination des membres de la Commission conjointe d'aménagement ayant compétence sur le territoire de l'agglomération de recensement de Granby
   - 4.5 Suivi des demandes adressées à la CPTAQ depuis la dernière séance :
     - 4.5.1 Demande de M. Daniel Thibault
   - 4.6 Adjudication du contrat numéro 2015-010 – services professionnels pour la préparation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
5. Cours d'eau :
   - 5.1 Nomination des membres du Bureau des délégués pour 2016
   - 5.2 Branche 9 du Brandy Brook : réception provisoire des travaux et acte de répartition provisoire
   - 5.3 Ruisseau des Six : fin des travaux et acte de répartition finale
   - 5.4 Entente avec le ministère des Transports : ponceau sous l'autoroute 10 à St-Alphonse-de-Granby
   - 5.5 Autorisation de signature d'un règlement hors cour
6. Gestion des matières résiduelles :
   - 6.1 Revenus de source gouvernementale pour la gestion des matières résiduelles – application des résolutions 2012-07-213 ET 2012-12-400
   - 6.2 Nomination des administrateurs de COGEMRHY pour 2016
   - 6.3 Modification des heures d'ouverture des écocentres

6.4 Libération de la garantie d'exécution pour le déchiqueteur

6.5 Renouvellement du contrat numéro 2015/004 – Fabrication et livraison de bacs roulants 360 litres pour matières recyclables

7. Affaires financières :

7.1 Approbation et ratification d'achats

7.2 Approbation des comptes

7.3 Transferts de fonds

7.4 Dépôt du rapport mensuel concernant le règlement de délégation 2008-203

7.5 Adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 2013-268 afin de fixer les modalités d'établissement de la nouvelle quote-part relative au plan de gestion des matières résiduelles et pour modifier les modalités de paiement des quotes-parts en matière de collecte, de transport et de disposition des ordures ménagères et des matières recyclables

7.6 Positionnement agrotouristique

7.7 Compensation à certains employés – dossier CLD

7.8 Mandats de services de consultation juridique pour 2016 :

7.8.1 Therrien Couture

7.8.2 Dufresne Hébert Comeau

7.9 Adjudication du contrat d'assurances générales pour 2016

7.10 Nomination de représentants au ministère du Revenu du Québec

7.11 Abrogation de la résolution numéro 2015-07-211 – budget supplémentaire pour travaux de réfection de l'Estriade versé à CARTHY

7.12 Adhésion à divers organismes et nomination de représentants pour 2016:

7.12.1 Association cycliste Drummond-Foster

7.12.2 Chambre de commerce Haute-Yamaska et région

7.12.3 Conseil montérégien de la culture et des communications

7.12.4 Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

7.12.5 CRÉ Montérégie Est

7.12.6 OBV Yamaska

7.12.7 Québec municipal (Inforoute municipale)

7.12.8 Réseau d'information municipale (Jaguar média) (1er juin 2016 au 31 mai 2017)

7.12.9 Réseau québécois de Villes et Villages en santé

7.12.10 Table de concertation des préfets de la Montérégie

7.12.11 Table d'harmonisation du Parc national de la Yamaska

7.12.12 Union des municipalités du Québec et Carrefour capital humain

7.13 Cotisation aux associations :

7.13.1 Association des directeurs généraux des MRC du Québec (directrice générale)

7.13.2 Barreau du Québec (directrice générale adjointe)

7.13.3 Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (directrice générale adjointe et contrôleur financier)

7.13.4 Association des évaluateurs municipaux du Québec (directeur du Service d'évaluation)

7.13.5 Ordre des évaluateurs agréés du Québec (directeur du Service d'évaluation)

7.13.6 Association des aménagistes régionaux du Québec (directeur des Services techniques et aménagiste)

7.13.7 Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles (directrice du service des matières résiduelles)

7.13.8 Association de la géomatique municipale du Québec (géomaticien)

7.13.9 Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (coordonnateur aux cours d'eau)

8. Demande d’appui :
   8.1 MRC de Mékinac : politique de gestion des matières résiduelles
9. Dossiers régionaux :
   9.1 Tous sujets concernant le transport collectif en milieu rural, dont :
      9.1.1 Autorisation de signature – entente à intervenir avec le Cégep de Granby visant à faciliter l’accès au service de transport collectif pour les étudiants et étudiantes
      9.1.2 Adoption du plan de développement
      9.1.3 Formation d’un Comité de transport adapté et collectif
      9.1.4 Autorisation de signature – addenda à l’entente 2016 pour l’extension du service aux heures d’ouverture des commerces
   9.2 Tous sujets concernant les programmes d’habitation, dont :
      9.2.1 Autorisation de signature d’une entente avec la Société d’habitation du Québec – programme RénoRégion
      9.2.2 Fixation de la valeur uniformisée maximale pour admissibilité au programme RénoRégion
      9.2.3 Priorisation des demandes au programme RénoRégion
      9.2.4 Entente avec Techno-Spec - programme RénoRégion
10. Sécurité publique :
   10.1 Nomination des membres du Comité de sécurité publique pour 2016 et de leurs substituts
11. Évaluation :
   11.1 Mandat pour la tenue à jour d’immeubles ICI
12. Période de questions
13. Clôture de la séance

2015-12-344 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Sur une proposition de M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2015, tel que soumis.

2015-12-345 **AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA - RÉSOLUTION NUMÉRO 221/10/15 MODIFIANT LE PPCMOI DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND**

ATTENDU que la Municipalité de Roxton Pond soumet à ce conseil la résolution numéro 221/10/15, adoptée le 6 octobre 2015, intitulée ‘’Résolution acceptant la demande de PPCMOI – construction d’une résidence unifamiliale isolée sur le lot 3 722 423’’;

ATTENDU la recommandation des services techniques ;

Il est alors proposé par M. le conseiller Raymond Loignon, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement d'approuver la résolution numéro 221/10/15 de la Municipalité de Roxton Pond, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l’aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de cette résolution à la Municipalité attestant que celle-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu’aux dispositions du document complémentaire.

2015-12-346 **AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA – RÈGLEMENT (RÉSIDUEL) DE ZONAGE NUMÉRO 0601-2015 DE LA VILLE DE GRANBY**

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 0601-2015, adopté le 7 décembre 2015, intitulé ‘’Règlement (résiduel) modifiant le Règlement numéro 0122-2008 de zonage afin d’autoriser l’usage d’événements temporaires de type après-bal dans la zone industrielle CG01I (secteur de part et d’autre du 10e Rang Est)’’;

ATTENDU la recommandation des services techniques ;

Il est alors proposé par M. le conseiller Raymond Loignon, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 0601-2015 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l’aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu’aux dispositions du document complémentaire.

2015-12-347 **NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

CONSIDÉRANT que le mandat de M. René Beauregard occupant le siège numéro 4 au Comité consultatif agricole devient échu en janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT que le mandat de M. Benoit Lapierre occupant le siège numéro 1 au Comité consultatif agricole devient échu en janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de combler le siège numéro 1 par un producteur agricole, au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles*, c’est-à-dire qui n’est pas un membre du conseil de la MRC, qui réside sur le territoire de la MRC et qui est inscrit sur une liste fournie par l’association accréditée au sens de cette loi ;

CONSIDÉRANT la liste soumise par la Fédération de l’Union des producteurs agricoles de la Montérégie aux fins de combler ce siège ;

Il est alors proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pascal Russell et résolu unanimement de nommer à nouveau M. Benoit Lapierre pour occuper le siège numéro 1 ainsi que M. René Beauregard pour occuper le siège numéro 4, tous deux pour un terme de trois ans, conformément au règlement numéro 97-82 de la MRC de La Haute-Yamaska.

2015-12-348 **NOMINATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Sur une proposition de M. le conseiller André Pontbriand, appuyée par M. le conseiller Raymond Loignon, il est résolu unanimement de nommer M. René Beauregard à la présidence du Comité consultatif agricole pour l’année 2016.

2015-12-349 **NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONJOINTE D'AMÉNAGEMENT AYANT COMPÉTENCE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE GRANBY**

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement de nommer M. Pascal Bonin, M. Marcel Gaudreau et M. Pascal Russell comme membres de la Commission conjointe d’aménagement ayant compétence sur le territoire de l’agglomération de recensement de Granby.

2015-12-350 **APPUI PARTIEL À LA DEMANDE D'AUTORISATION À DES FINS RÉSIDENTIELLES PRÉSENTÉE PAR M. DANIEL THIBAULT, LOTS 1 647 389 ET 1 651 701 DU CADASTRE DU QUÉBEC, VILLE DE GRANBY**

ATTENDU que le demandeur possède les lots 1 647 389 et 1 651 701 constituant une propriété d'une superficie totale de 7 889,9 m²;

ATTENDU que le lot 1 647 389 est l'assiette d'une résidence qui aurait été érigée avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU que le lot 1 651 701 est vacant et déboisé en majeure partie;

ATTENDU que dans le premier volet de la demande, le requérant souhaite que la CPTAQ lui reconnaisse un droit acquis résidentiel de 5 000 m² pour le lot 1 647 389;

ATTENDU que ce volet de la demande ne doit pas faire l'objet d'une analyse de la MRC et du Comité consultatif agricole;

ATTENDU que dans un deuxième temps, le demandeur souhaite obtenir une autorisation d'utilisation résidentielle pour la portion résiduelle du lot 1 647 389, soit une lisière de terrain d'une superficie de 259,2 m²;

ATTENDU que dans un troisième volet, le demandeur souhaite obtenir une autorisation à des fins résidentielles sur le lot 1 651 701, le demandeur souhaitant y construire un garage accessoire à sa résidence existante;

ATTENDU que les possibilités de remettre en culture les portions de la propriété faisant l'objet des demandes d'utilisation résidentielle sont très faibles compte tenu de leurs superficies restreintes et de la présence, à courte distance, de la résidence du demandeur;

ATTENDU que la Ville de Granby appuie cette demande d'autorisation afin de permettre l'utilisation de la totalité de la propriété à des fins résidentielles, cette demande étant conforme à sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU que la propriété visée se localise en aire d'affectation agroforestière au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU que dans cette affectation, l'agriculture et la foresterie doivent constituer la priorité, bien que la fonction résidentielle puisse être autorisée lorsqu'elle demeure d'occupation marginale;

ATTENDU qu'il est généralement reconnu qu'une occupation résidentielle se limite à 5 000 m², sauf exception, soit pour prendre en compte une particularité propre à une propriété;

ATTENDU que l'acceptation de la demande d'utilisation résidentielle visant la partie résiduelle du lot 1 647 389 ne porterait aucun préjudice au maintien et au développement de l'agriculture dans le milieu environnant;

ATTENDU que la demande d'utilisation résidentielle visant le lot 1 651 701, si elle était acceptée, pourrait générer un effet d'entraînement sur des demandes similaires;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif agricole en date du 17 novembre 2015 à l'effet d'appuyer partiellement la demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement :

- d’appuyer la demande d’utilisation résidentielle visant une superficie de 259,2 m² du lot 1 647 389;
- de ne pas appuyer la demande d’utilisation résidentielle visant la totalité du lot 1 651 701.

2015-12-351 **ADJUDICATION DU CONTRAT NUMÉRO 2015-010 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION D’UN PLAN D’INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)**

ATTENDU l’appel d’offres numéro 2015-010 pour l’obtention de services professionnels relativement à la préparation d’un plan d’intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU que trois soumissionnaires ont déposé une offre de service;

ATTENDU qu’un comité de sélection a procédé à l’analyse des offres en fonction des critères d’évaluation établis par la résolution numéro 2015-09-244 modifiée par la résolution 2015-11-294 et qu’il recommande à ce conseil d’adjuger le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, à savoir WSP Canada inc.;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement :

1. d’adjuger le contrat numéro 2015-010 à l’entreprise WSP Canada inc., soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final et étant ainsi le plus bas soumissionnaire conforme, pour l’exécution de ce contrat pour un montant de 98 878,50 $, incluant les taxes applicables, le tout selon la soumission datée du 2 décembre 2015 et conditionnellement à ce que cette soumission soit approuvée par le ministère des Transports du Québec et que ce dernier confirme un aide financière à la MRC correspondante au coût du contrat;
2. de désigner comme chef de projet dudit contrat M. Steve Otis, directeur des Services techniques;
3. d’autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, tous les documents nécessaires aux fins du présent contrat.

2015-12-352 **NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS DE COURS D'EAU POUR 2016**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 129 du *Code municipal*, M. Pascal Bonin, préfet, est délégué d'office ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement de nommer M. Raymond Loignon comme deuxième délégué et M. Pascal Russell comme troisième délégué de cours d'eau de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska pour l'année 2016.

Il est également résolu de nommer M. René Beauregard comme substitut au préfet, M. Marcel Gaudreau comme substitut à M. Raymond Loignon et M. André Pontbriand comme substitut à M. Pascal Russell.

2015-12-353 **BRANCHE 9 DU COURS D'EAU BRANDY BROOK À SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY – RECOMMANDATION DU SURVEILLANT DES TRAVAUX, ACTE DE RÉPARTITION PROVISOIRE ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Soumis : Acte de répartition provisoire numéro 1 daté du 20 novembre 2015.

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1° d'accepter la réception provisoire des travaux en date du 12 novembre 2015;

2° d'approuver la facture présentée par Béton Laurier inc. totalisant 5 956,16 $, taxes incluses;

3° d'autoriser le paiement des comptes suivants :

Béton Laurier inc. (travaux d'entretien – moins la retenue spéciale)	2 956,16 $
ALPG Consultants inc. (honoraires moins la retenue)	2 270,75 $

4° de conserver une somme de 3 000,00 $ sur la facture de Béton Laurier inc. en guise de retenue spéciale de trois ans, soit jusqu'à l'automne 2018 ;

5° de conserver une somme de 287,44 $ relative aux coûts associés à la réception définitive à venir en 2018 sur les factures présentées par ALPG Consultants inc. et de payer le montant résiduel de 2 270,75 $;

6° d'accepter l'acte de répartition provisoire numéro 1 tel que préparé par madame Denise Leclaire, directrice des Services administratifs et des ressources humaines, et daté du 20 novembre 2015, concernant les travaux effectués dans la Branche 9 du cours d'eau Brandy Brook à Saint-Alphonse-de-Granby;

7° de facturer à la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby 100 % des frais encourus de 11 743,47 $ dans le cadre de ce dossier d'entretien de cours d'eau.

La présente résolution prendra effet à la date de la signature par le représentant autorisé de Béton Laurier inc. de l'engagement écrit demandé par la MRC.

2015-12-354 **RUISSEAU DES SIX – RECOMMANDATION DU SURVEILLANT DES TRAVAUX, ACTE DE RÉPARTITION FINALE ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Soumis : Acte de répartition finale daté du 20 novembre 2015.

ATTENDU le rapport de fin des travaux de Mme Audrey Ouellet, de la firme ALPG Consultants inc. daté du 12 novembre 2015, relativement aux travaux réalisés dans le Ruisseau des Six à Granby ;

Il est proposé par M. le conseiller André Pontbriand, appuyé par M. le conseiller Raymond Loignon et résolu unanimement :

1° d'accepter le rapport de fin des travaux en date du 12 novembre 2015 ;

2° de conserver une somme de 287,44 $ relative aux coûts associés à la réception définitive à venir en 2016 sur la facture 415064 présentée par ALPG Consultants inc. et d'autoriser le paiement du montant résiduel de 344,92 $;

3° de débourser la somme de 502,79 $ du montant retenu de la facture de Béton Laurier inc., datée du 10 septembre 2015 puisque les travaux relatifs à la disposition des déblais prévus après les récoltes ont été réalisés ;

4° d'accepter l'acte de répartition finale tel que préparé par madame Denise Leclaire, directrice des Services administratifs et des ressources humaines, et daté du 20 novembre 2015, concernant les travaux effectués dans le Ruisseau des Six à Granby ;

5° de facturer à la Ville de Granby 100 % des frais encourus de 577,41 $ dans le cadre de ce dossier d'entretien de cours d'eau.

2015-12-355 **TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU SAINT-ALPHONSE, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY**

Soumis : Compte rendu d'une rencontre tenue le 18 février 2015 et mettant en présence des représentants de la MRC de La Haute-Yamaska, de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby et du ministère des Transports du Québec.

CONSIDÉRANT que la MRC de La Haute-Yamaska et la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby ont rencontré, à plusieurs reprises, les représentants du ministère des Transports du Québec en relation avec une problématique d'un ponceau sous l'autoroute 10 qui cause des dommages à la propriété d'un producteur agricole;

CONSIDÉRANT que de nombreuses solutions techniques ont été examinées par les parties, en tenant compte aussi des coûts impliqués;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue avec le MTQ afin que celui-ci procède, à coûts partagés, à des travaux qui devraient permettre de régler le problème d'écoulement de l'eau dans ce secteur, consistant à insérer un tuyau de 600 mm de diamètre sous le radier du ponceau actuel de l'autoroute 10 situé au chaînage 0+834, avec reprofilage d'une section du cours d'eau Saint-Alphonse, entre les chaînages 7+000 et 7+900, sur une longueur de 900 m, les termes de cette entente étant consignés au compte rendu de réunion du 18 février 2015;

CONSIDÉRANT que la part municipale de ces travaux sera entièrement assumée par la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby qui doit s'engager par résolution à ce paiement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour ce conseil d'autoriser l'exécution de ces travaux dans un cours d'eau sous sa compétence, à la condition que le ministère des Transports obtienne toutes les autorisations requises puisqu'il agira à titre de maître d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pascal Russell et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Yamaska autorise la réalisation des travaux décrits au compte rendu de la réunion du 18 février 2015, dans le cours d'eau Saint-Alphonse, aux conditions qui y sont énumérées;

QUE ces travaux sont entièrement sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec qui agira comme maître d'œuvre et fera parvenir directement à la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby sa réclamation à l'égard de la contribution municipale à ces travaux.

2015-12-356 **AUTORISATION DE SIGNATURE – RÈGLEMENT HORS COUR – DOSSIER GESTION PIERRE GRAVEL INC. c. GILLES LEFEBVRE – VILLE DE GRANBY**

Soumise : Transaction suivant les articles 2631 et suivants du *Code civil* du Québec.

ATTENDU que le dossier numéro 460-17-001758-135 impliquant Gestion Pierre Gravel inc. et M. Gilles Lefebvre, et dans lequel la MRC est mise en cause, était prévu pour audition devant la Cour supérieure le 25 mars 2015;

ATTENDU que les parties se sont entendues hors cour relativement aux travaux à être entrepris par M. Gilles Lefebvre afin de solutionner la problématique à l'écoulement des eaux du cours d'eau situé dans ce secteur;

ATTENDU la résolution numéro 2015-04-091 par laquelle la MRC de La Haute-Yamaska a mandaté la firme ALPG Consultants inc. afin d'assurer les services d'ingénierie nécessaires dans ce dossier;

ATTENDU qu'une transaction entre les parties était censée être signée en mai dernier;

ATTENDU que certains éléments de la transaction ont fait l'objet d'un désaccord entre les parties;

ATTENDU que ce désaccord est maintenant résolu et que les parties se sont entendues;

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller André Pontbriand, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, ou en son absence la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, l'entente hors cour intervenue dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 460-17-001758-135 et mettant en cause la MRC relativement à des travaux de cours d'eau.

2015-12-357 **REVENUS DE SOURCE GOUVERNEMENTALE POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – APPLICATION DES RÉSOLUTIONS 2012-07-213 ET 2012-12-400**

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska reçoit annuellement des revenus de source gouvernementale pour la gestion des matières résiduelles, à savoir une compensation pour la collecte sélective des matières recyclables ainsi qu'une redevance à l'élimination de matières résiduelles;

ATTENDU que par ses résolutions 2012-07-213 et 2012-12-400, la MRC de La Haute-Yamaska dictait le mode de distribution de ces revenus aux municipalités locales;

ATTENDU qu'avec l'adoption du Plan de gestion des matières résiduelles révisé, le conseil a convenu que ces aides financières seraient plutôt conservées par la MRC afin de réduire à la source les quotes-parts facturées aux municipalités locales en gestion des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de M. le conseiller Philip Tétrault, appuyée par M. le conseiller Paul Sarrazin, il est résolu unanimement :

1. de maintenir l'application des résolutions numéros 2012-07-213 et 2012-12-400 seulement sur la subvention pour les redevances à l'élimination pour 2015 et la portion des journaux représentée par RecycleMédias à recevoir de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de 2014;

2. de cesser l'application des deux résolutions précitées suite à la réception des montants du paragraphe précédent.

2015-12-358 **NOMINATION DES ADMINISTRATEURS DE LA CORPORATION DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA HAUTE-YAMASKA (COGEMRHY) POUR 2016**

ATTENDU qu'en vertu des règlements généraux de COGEMRHY, la MRC de La Haute-Yamaska a la responsabilité de nommer, pour un mandat d'un an, les administrateurs du conseil d'administration, à savoir : 4 membres provenant du conseil de la MRC et 3 membres issus de la société civile ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller André Pontbriand, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement de nommer les administrateurs suivants pour siéger au conseil d'administration de COGEMRHY pour l'année 2016 :

- Membres provenant du conseil de la MRC : MM. Pascal Bonin, Marcel Gaudreau, Raymond Loignon et Pascal Russell ;
- Membres provenant de la société civile : Mme Lise Faucher, MM. Paul Bergeron et Yves Veilleux.

2015-12-359 **NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE DES ÉCOCENTRES À GRANBY ET WATERLOO**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement de modifier les heures d'ouverture des écocentres ainsi, et ce, à compter du 1er janvier 2016 :

- L'écocentre de Granby sera ouvert, en saison estivale, du lundi au samedi de 8 h 00 à 17 h 00, et en saison hivernale, du mercredi au samedi, de 8 h 00 à 17 h 00;
- L'écocentre de Waterloo sera ouvert, en toutes saisons, du mercredi au samedi, de 8 h 00 à 17 h 00.

Ces modifications s'appliquent autant aux usagers résidentiels qu'aux immeubles industriels, commerciaux et institutionnels (ICI).

2015-12-360 **FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN DÉCHIQUETEUR À BOIS À L'ÉCOCENTRE À GRANBY – LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION POUR LE CONTRAT NUMÉRO 2015-007**

ATTENDU le contrat numéro 2015-007 intervenu pour la fourniture et la livraison d'un déchiqueteur à bois à l'écocentre à Granby ;

ATTENDU que la fourniture de service est maintenant complétée et la recommandation de M. Gilles Pelletier, directeur général de COGEMRHY, à l'effet d'accepter la libération de la garantie d'exécution ;

Il alors est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement de libérer la garantie d'exécution de 5 % pour la fourniture et la livraison d'un déchiqueteur à bois, soit un montant représentant 11 780,00 $, payable à l'entreprise Cubex ltée.

2015-12-361 **CONTRAT #2015/004 – FABRICATION ET LIVRAISON DE BACS ROULANTS 360 LITRES POUR MATIÈRES RECYCLABLES**

ATTENDU que par sa résolution 2015-05-136 adoptée le 13 mai 2015, la MRC de La Haute-Yamaska adjugeait le contrat pour la fabrication et la livraison de bacs roulants 360 litres pour matières recyclables avec l'option d'ajout d'un autocollant de la *Charte des matières recyclables de RECYC-Québec*, suite à l'appel d'offres

numéro 2015/004, à l'entreprise IPL inc., plus bas soumissionnaire conforme, sur la base d'un prix unitaire de 64,77 $, plus taxes applicables, tel contrat totalisant aux fins de sa valeur estimative un montant de 77 724 $ plus taxes applicables;

ATTENDU qu'une clause contractuelle permet à la MRC de renouveler le contrat annuellement, pour les deux années suivantes (années 2016 et 2017) à raison d'une année à la fois, à sa seule discrétion;

Il est alors proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement :

- de renouveler le contrat de fabrication et livraison de bacs roulants 360 litres pour matières recyclables, pour l'année 2016, conformément aux dispositions prévues au contrat ;
- d'autoriser la direction générale à déterminer la quantité de bacs roulants 360 litres pour matières recyclables à fabriquer et livrer pour l'année 2016, quantité devant se situer entre 1 000 et 1 300 bacs.

2015-12-362 **APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS**

Sur une proposition de M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement de ratifier et d'approuver les achats suivants :

Fournisseur	Description	Coût
RATIFICATION D'ACHAT :		
Partie 1 du budget (ensemble) :		
Agence Lion Divertissement	Enseigne Plexi	471,40
APPROBATION D'ACHATS :		
Partie 1 du budget (ensemble) :		
Caroline Dénommée, architecte	Réaménagement du 142, rue Dufferin	11 497,50
MS Geslam informatique inc.	Banque de 50 heures de soutien informatique	4 024,13
TOTAL:		**15 993,03 $**

2015-12-363 **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par M. le conseiller André Pontbriand, appuyé par M. le conseiller Raymond Loignon et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes énumérés aux listes portant les numéros "APP12-01" et ''APP12-02''. Ces listes font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitées.

2015-12-364 **TRANSFERT DE FONDS**

Sur une proposition de M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'autoriser les transferts de fonds suivants :

Administration :

1) Transférer un crédit budgétaire de 50,00 $ du poste "carrières et sablières – charges sociales – assurance collective employés" au poste "carrières et sablières – charges sociales – régime de retraite employés";

2) Transférer un crédit budgétaire de 75,00 $ du poste "carrières et sablières – charges sociales – assurance collective employés" au poste "carrières et sablières – charges sociales – fonds des services de santé employés";

3) Transférer un crédit budgétaire de 2 500,00 $ du poste "déchets domestiques – dépenses communes d'administration – rémunération –directrice service matières résiduelles" au poste "plan de gestion – dépenses communes d'administration – rémunération – directrice service matières résiduelles";

4) Transférer un crédit budgétaire de 3 200,00 $ du poste "plan de gestion – rémunération – secrétaire aux matières résiduelles nouv." au poste "déchets domestiques – dépenses communes d'administration – rémunération – secrétaire surnuméraires CR";

5) Transférer un crédit budgétaire de 250,00 $ du poste "plan de gestion – charges sociales – assurance collective employés" au poste "plan de gestion – charges sociales – régime de retraite employés";

6) Transférer un crédit budgétaire de 10 000,00 $ du poste "plan de gestion – honoraires professionnels – communication et médias" au poste "plan de gestion – services juridiques";

7) Transférer un crédit budgétaire de 50,00 $ du poste "boues fosses septiques – rémunération – secrétaire aux matières résiduelles nouv." au poste "gestion financière et administrative – rémunération – secrétaire surnuméraire MR";

8) Transférer un crédit budgétaire de 150,00 $ du poste "boues fosses septiques – rémunération – secrétaire aux matières résiduelles nouv." au poste "boues fosses septiques – rémunération – secrétaire surnuméraire MR";

9) Transférer un crédit budgétaire de 100,00 $ du poste "boues fosses septiques – dépenses communes – vidanges des fosses septiques" au poste "boues fosses septiques – dépenses communes – déplacement vidanges des fosses septiques";

10) Transférer un crédit budgétaire de 250,00 $ du poste "plan directeur de l'eau – honoraires professionnels – communication et médias" au poste "plan directeur de l'eau – fret et messagerie";

11) Transférer un crédit budgétaire de 250,00 $ du poste "plan directeur de l'eau – honoraires professionnels – communication et médias" au poste "plan directeur de l'eau – services scientifiques et de génie";

12) Transférer un crédit budgétaire de 50,00 $ du poste "plan directeur de l'eau – fournitures de bureau" au poste "plan directeur de l'eau – articles de quincaillerie";

13) Transférer un crédit budgétaire de 1 000,00 $ du poste "aménagement – rémunération – secrétaire services techniques" au poste "déchets domestiques – dépenses communes d'administration – rémunération – secrétaires services techniques";

14) Transférer un crédit budgétaire de 250,00 $ du poste "aménagement – rémunération – aménagiste" au poste "transport collectif – rémunération – aménagiste";

15) Transférer un crédit budgétaire de 2 000,00 $ du poste "aménagement – rémunération – géomaticien" au poste "carrières et sablières – rémunération – géomaticien";

16) Transférer un crédit budgétaire de 50,00 $ du poste "aménagement – charges sociales – assurance collective employés" au poste "transport collectif – charges sociales – régime de retraite employés";

17) Transférer un crédit budgétaire de 50,00 $ du poste "aménagement – charges sociales – assurance collective employés" au poste "transport collectif – charges sociales – Régie des rentes du Québec employés";

18) Transférer un crédit budgétaire de 25,00 $ du poste "aménagement – charges sociales – assurance collective employés" au poste "transport collectif – charges sociales – Fonds des services de santé employés";

19) Transférer un crédit budgétaire de 20,00 $ du poste "aménagement – charges sociales – assurance collective employés" au poste "transport collectif – charges sociales – Régime québécois d'assurance parentale employés";

20) Prendre une somme de 2 581,00 $ à même le FDT surplus accumulé affecté au poste budgétaire "FDT – services juridiques'';

21) Transférer un crédit budgétaire de 100,00 $ du poste "activités récréatives – pistes cyclables – services scientifiques et de génie" au poste "activités récréatives – pistes cyclables – déplacement du personnel";

22) Transférer un crédit budgétaire de 1 000,00 $ du poste "activités récréatives – pistes cyclables – services scientifiques et de génie" au poste "activités récréatives – pistes cyclables – comptabilité et vérification";

Évaluation :

1) Transférer un crédit budgétaire de 500,00 $ du poste "rémunération – technicien inspecteur 1" au poste "rémunération – secrétaire surnuméraires MR";

2) Transférer un crédit budgétaire de 3 500,00 $ du poste "rémunération – technicien inspecteur 1" au poste "rémunération – technicienne en évaluation".

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-203

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2008-203, il est déposé devant les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

2015-12-365 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-283 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-268 AFIN DE FIXER LES MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA NOUVELLE QUOTE-PART RELATIVE AU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET POUR MODIFIER LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS EN MATIÈRE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES**

ATTENDU que copie du projet de règlement a été soumise à tous les membres du conseil le 25 novembre 2015, sa lecture n'étant donc pas requise par la loi;

ATTENDU que conformément à la loi, la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne l'objet du règlement et que des copies du règlement ont été placées pour consultation, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyé par M. le conseiller Pascal Russell et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2015-283 modifiant le règlement numéro 2013-268 afin de fixer les modalités d'établissement de la nouvelle quote-part relative au plan de gestion des matières résiduelles et pour modifier les modalités de paiement des quotes-parts en matière de collecte, de transport et de disposition des ordures ménagères et des matières recyclables.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-283 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-268 AFIN DE FIXER LES MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA NOUVELLE QUOTE-PART RELATIVE AU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET POUR MODIFIER LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS EN MATIÈRE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT que la MRC de La Haute-Yamaska [ci-après appelée: la MRC] a adopté le règlement numéro 2013-268 fixant les modalités pour l'établissement des quotes-parts en matière de collecte, de transport et de disposition des ordures ménagères et des matières recyclables, incluant les matières recyclables provenant du secteur industriel, commercial et institutionnel, ainsi que leur paiement par les municipalités locales, et abrogeant le règlement numéro 2008-209 tel qu'amendé;

CONSIDÉRANT que jusqu'à ce jour, les dépenses relatives à l'élaboration et la mise en œuvre de mesures prévues au plan de gestion des matières résiduelles ont été réparties entre les municipalités locales au prorata de leur richesse foncière uniformisée respective;

CONSIDÉRANT que les activités projetées au plan de gestion des matières résiduelles visent à détourner de l'enfouissement un maximum de matières et sont en lien direct avec les diverses collectes de matières initiées par la MRC depuis 2009 ;

CONSIDÉRANT que les quotes-parts relatives aux collectes des ordures ménagères et des matières recyclables du secteur résidentiel sont établies au prorata du nombre d'unités d'occupation résidentielles et qu'il y aurait lieu d'établir la quote-part relative aux dépenses du plan de gestion des matières résiduelles sur cette même base ;

CONSIDÉRANT d'autre part qu'à compter de 2016, la MRC conservera les contributions gouvernementales versées à l'égard du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables et du programme de redistribution des redevances à l'élimination ;

CONSIDÉRANT que ces contributions sont généralement versées en fin d'année financière et qu'il peut en résulter un manque de liquidité pour la MRC à moins de revoir les modalités de paiement de certaines quotes-parts relatives à la gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 25 novembre 2015, conformément à l'article 445 du *Code municipal,* et qu'une copie du présent projet de règlement a été transmise à tous les membres du conseil en date du 13 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1 - Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé "Règlement numéro 2015-283 modifiant le règlement numéro 2013-268 afin de fixer les modalités d'établissement de la nouvelle quote-part relative au plan de gestion des matières résiduelles et pour modifier les modalités de paiement des quotes-parts en matière de collecte, de transport et de disposition des ordures ménagères et des matières recyclables".

Article 2 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 3 – Dispositions interprétatives

L'article 3 du règlement 2013-268 est modifié en insérant, entre les paragraphes 3.4 et 3.5, le paragraphe suivant :

« 3.4.1 Dépenses du plan de gestion des matières résiduelles : comprennent tous les frais encourus par la MRC dans le but de réaliser l'exercice général de sa compétence en matière de gestion des matières résiduelles, en excluant les dépenses d'administration, les dépenses d'opération, les dépenses reliées à la collecte des plastiques agricoles, aux écocentres ainsi qu'au service de vidange des fosses septiques. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, les dépenses du plan de gestion des matières résiduelles comprennent notamment mais non restrictivement les salaires du personnel spécifiquement attitré à l'exercice de cette compétence, les cotisations d'employeur, les dépenses de transport et de communication, les frais professionnels et administratifs, les fournitures et tous autres frais incidents. »

Article 4 - Base de répartition des dépenses du plan de gestion des matières résiduelles

Le règlement précité est modifié en insérant, entre les articles 6 et 7, l'article suivant :

« **Article 6.1** **Base de répartition des dépenses du plan de gestion des matières résiduelles**

Les dépenses du plan de gestion des matières résiduelles sont réparties de façon définitive entre l'ensemble des municipalités au prorata du nombre estimatif d'unités d'occupation qui recevront le service de collecte des matières recyclables au cours de l'année suivante. L'estimation du nombre d'unités d'occupation est établie par la MRC en fonction de l'inventaire le plus récent dont celle-ci dispose à la date de préparation du budget. »

Article 5 – Règles pour le versement des quotes-parts

Les articles 13.1 et 13.2 du règlement précité sont remplacés par les articles suivants :

« 13.1 Pour les dépenses d'administration relatives aux articles 4, 5 et 6 ainsi que pour les dépenses relatives aux articles 6.1, 9 et 11 du présent règlement :

13.1.1 un premier versement, représentant cinquante pour cent (50%) des quotes-parts dues par une municipalité, est exigible le 1er mars de chaque année;

13.1.2 un deuxième versement, représentant vingt-cinq pour cent (25%) des quotes-parts dues par une municipalité, est exigible le 1er juin de chaque année;

13.1.3 un troisième versement, représentant le solde des quotes-parts dues par une municipalité, est exigible le 1er septembre de chaque année.

13.2 Pour les dépenses d'opération relatives aux articles 4, 5, 6 et 8 du présent règlement :

13.2.1 trois (3) versements consécutifs, représentant chacun deux douzièmes (2/12) des quotes-parts dues par une municipalité, sont exigibles annuellement le premier jour de chacun des mois de février à avril inclusivement;

13.2.2 six (6) versements consécutifs, représentant chacun un douzième (1/12) des quotes-parts dues par une municipalité, sont exigibles annuellement le premier jour de chacun des mois de mai à octobre inclusivement. »

Article 6 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 2016.

Adopté à Granby, province de Québec, ce seizième (16e) jour de décembre deux mille quinze (2015).

Mme Johanne Gaouette, directrice générale

Pascal Bonin, préfet

2015-12-366 **POSITIONNEMENT AGROTOURISTIQUE – DEMANDE DE FINANCEMENT**

ATTENDU qu'une priorité pour le positionnement agrotouristique a été définie par les 55 participants dans le cadre de la consultation agroalimentaire du 19 novembre 2013 organisée par le CLD;

ATTENDU que l'agrotourisme a été retenu comme orientation prioritaire dans le cadre du plan d'action agroalimentaire 2014-2019 de la Haute-Yamaska;

ATTENDU qu'un consultant mandaté par Commerce Tourisme Granby Région travaille présentement avec la MRC et les entreprises du territoire pour réaliser une étude de préfaisabilité visant à définir un projet de positionnement agrotouristique de la région;

ATTENDU qu'une cinquantaine d'entreprises ayant un potentiel agrotouristique sont présentes en Haute-Yamaska (autocueillette, boutique à la ferme, ferme agrotouristique, commerce de transformation agroalimentaire artisanal, etc.);

ATTENDU que ces entreprises se démarquent actuellement par leur diversité et leur innovation, ce qui en fait une force qui les diffère des régions limitrophes;

ATTENDU que la majorité de ces entreprises participent au processus de planification en cours et qu'elles ont démontré l'intérêt d'y prendre une part active;

ATTENDU que les objectifs du projet de positionnement agrotouristique s'avèrent des plus structurants pour la région, à savoir :

- promouvoir la production et la consommation des produits agroalimentaires locaux;
- bonifier le séjour de la clientèle excursionniste et de prolonger le séjour des visiteurs par une nouvelle offre touristique ;
- définir l'image du terroir de la Haute-Yamaska et la promouvoir afin que les citoyens de la région se l'approprient;
- permettre un rayonnement accru des municipalités de la MRC de La Haute-Yamaska et ainsi créer une fierté de ses résidents ;
- créer des liens avec les autres attraits touristiques et culturels de la région.

ATTENDU qu'un plan de financement est en voie d'élaboration afin de réaliser le positionnement stratégique du terroir yamaskois et un budget de base de 100 000 $ est estimé requis pour le développement du concept pour les deux premières années d'activités;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska souhaite contribuer au plan de financement afin de permettre le démarrage de la phase de mise en oeuvre pour ainsi débuter la saison touristique 2016 avec les premiers outils de positionnement. :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Raymond Loignon, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska:

1. appuie la Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région dans ses demandes de financement pour la mise en oeuvre du positionnement agrotouristique de la MRC;

2. accepte de participer aux coûts de mise en oeuvre du positionnement agrotouristique pour un montant de 20 000 $ à même son budget 2016, sous réserve que le plan de financement de 100 000 $ soit complété.

2015-12-367 **COMPENSATION À CERTAINS EMPLOYÉS – DOSSIER DU CLD**

CONSIDÉRANT le nombre d'heures consacrées au dossier du CLD par Mmes Denise Leclaire et Nancy Lussier suite au départ du personnel de cet organisme avant sa dissolution complète ;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement de compenser financièrement le nombre d'heures effectuées par ces deux employées, conformément au rapport D.E2015-03.

Que le montant nécessaire à cette fin soit pris à même le surplus non affecté à l'ensemble.

2015-12-368 **MANDAT GÉNÉRAL DE SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2016**

Soumise : Offre de la firme Therrien, Couture, avocats, présentant leurs services juridiques selon le principe d'un mandat général pour 2016.

Il est proposé par M. le conseiller André Pontbriand, appuyé par M. le conseiller Raymond Loignon et résolu unanimement d'accepter cette offre de services telle que soumise.

2015-12-369 **MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES AUPRÈS DE DUFRESNE, HÉBERT, COMEAU, AVOCATS**

Il est proposé par M. le conseiller André Pontbriand, appuyé par M. le conseiller Raymond Loignon et résolu unanimement de retenir les services juridiques de Dufresne, Hébert, Comeau, avocats, en 2016, au besoin et sur une base horaire.

2015-12-370 **ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES 2016**

Soumise : Proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances générales de la Municipalité régionale de comté pour l'année 2016.

Il est alors proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'accepter la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec en date du 19 novembre 2015 pour le renouvellement des assurances générales 2016 de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska et comprenant les protections suivantes:

1.	Contenu de bureau et assurances des systèmes informatiques (limite 816 580 $, franchise 2 500 $)	1 297,00 $
	Bâtiments et contenu écocentres (980 492 $, franchise 2 500 $)	2 096,00 $
	Dépenses supplémentaires (limite 50 000 $)	0,00 $
	Risques multiples - documents de valeur (limite 100 000 $, franchise 2 500 $)	0,00 $
	Assurance biens spécifiés (équipement audiovisuel, canon, portables, maison ToutRisque, mascotte) (limite 82 328 $, franchise 1 000 $)	161,00 $
	Équipements d'entrepreneurs – tracteur + équipements	558,00 $
2.	Responsabilité civile MRC (2 000 000 $, franchise pour dommages matériels 500 $)	2 359,00 $
3.	Responsabilité civile écocentres (2 000 000 $, franchise pour dommages matériels 500 $)	2 359,00 $
4.	Responsabilité municipale MRC (1 000 000 $ / 2 000 000 $, franchise 1 000 $)	7 205,00 $
5.	Responsabilité municipale COGEMRHY + 2 écocentres (1 000 000 $ / 2 000 000 $, franchise 1 000 $)	1 575,00 $

6.	Avenant Loi C-21	1 000,00 $
7.	Responsabilité civile complémentaire de 5 000 000 $ + Umbrella de 3 000 000 $	8 855,00 $
8.	Fidélité des employés (fidélité 10 000 $, vol d'argent 1 000 $, aucune franchise)	181,00 $
9.	Assurance automobile MRC (chapitres A, B2 et B3 2 000 000 $, franchise 500 $ en B2, franchise 250 $ en B3)	448,00 $
10.	Assurance automobile écocentres (chapitres A, B2 et B3 2 000 000 $, franchise 500 $ en B2, franchise 250 $ en B3)	448,00 $
11.	Assurance déchiqueteuse à bois (franchise 5 000 $)	656,00 $
12.	Assurance pour une remorque COGEMRHY	90,00 $
13.	Assurance bris des machines	427,00 $
14.	Assurance responsabilité environnementale – écocentres	7 210,00 $
		36 924,00 $
		plus taxes applicables

Il est également résolu unanimement de répartir les primes d'assurances pour l'année 2016 selon les modalités suivantes:

Primes payables par le service d'évaluation :

- 50 % de la prime relative au contenu de bureau et assurances informatiques, soit 648,50 $ plus taxes applicables;
- la totalité des primes relatives à l'automobile, soit 448,00 $ plus taxes applicables;

Primes payables par l'ensemble des municipalités:

- le solde de la prime, soit 35 827,50 $ plus taxes applicables.

Il est enfin résolu de facturer à COGEMRHY :

a) la totalité de la prime bâtiment et contenu des écocentres, soit 2 096,00 $ plus les taxes applicables;

b) la totalité de la prime – équipements d'entrepreneur pour le tracteur, soit 558 $ plus les taxes applicables;

c) la totalité de la prime responsabilité civile – écocentres, soit 2 358,00 $ plus les taxes applicables;

d) la totalité de la prime responsabilité municipale – écocentres, soit 1 575,00 $ plus les taxes applicables;

e) la totalité des primes relatives à la camionnette, soit 448,00 $ plus les taxes applicables;

f) la totalité des primes relatives à la déchiqueteuse à bois, soit 656,00 $ plus les taxes applicables;

g) la totalité de la prime relative à la remorque, soit 90,00 $ plus les taxes applicables ;

h) 50 % de la prime bris des machines, soit 213,50 $ plus les taxes applicables ;

i) la totalité de la prime responsabilité environnementale – écocentres, soit 7 210,00 $ plus les taxes applicables ;

j) toutes factures additionnelles émises suite à un réajustement des valeurs ou des protections.

Advenant que la MRC reçoive ultérieurement des crédits pour les primes attribuées à COGEMRHY, ceux-ci seront retournés à l'organisme.

2015-12-371 **NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller Paul Sarrazin et résolu unanimement d'autoriser Mmes Denise Leclaire, directrice des Services administratifs et des ressources humaines et Nancy Lussier, contrôleur financier ainsi que Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs comptables de la MRC, à obtenir auprès du ministère du Revenu du Québec tout renseignement requis concernant les dossiers de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska.

2015-12-372 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-211 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ESTRIADE VERSÉ À CARTHY**

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska s'est engagée par la résolution numéro 2015-07-211 à accorder un budget supplémentaire de 105 000 $ à CARTHY afin de lui permettre de procéder à des travaux de réfection de l'Estriade;

ATTENDU que ces fonds budgétaires additionnels ont été pris à même le surplus non affecté à l'ensemble;

ATTENDU que le règlement d'emprunt numéro 2015-279 décrétant un emprunt et une dépense de 1 775 900 $ aux fins de contribuer financièrement aux travaux de réfection du sentier cyclable l'Estriade est maintenant en vigueur depuis l'adoption de la résolution 2015-07-211;

ATTENDU que le coût des travaux de réfection de l'Estriade est moins élevé que prévu;

ATTENDU que le montant versé par la résolution numéro 2015-07-211 peut être absorbé dans le règlement d'emprunt numéro 2015-279;

ATTENDU l'article 1063.1 du *Code municipal du Québec* permettant qu'une partie de l'emprunt puisse être destinée à renflouer le fonds général de la MRC d'une partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du règlement;

Il est proposé par M. le conseiller André Pontbriand, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

- de considérer le montant de 105 000$ versé à CARTHY conformément à la résolution numéro 2015-07-211 comme une contribution financière à la réalisation des travaux de réfection de l'Estriade visée par le protocole d'entente signé le 2 septembre 2015 plutôt qu'un budget supplémentaire;
- d'abroger la résolution numéro 2015-07-211 et de renflouer le surplus non affecté à l'ensemble d'un montant de 105 000 $ conformément à l'article 1063.1 du *Code municipal du Québec*.

2015-12-373 **NOMINATION D'ADMINISTRATEURS AUPRÈS DE L'ASSOCIATION CYCLISTE DRUMMOND-FOSTER POUR 2016**

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Russell, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de nommer M. Pascal Russell et Mme Johanne Gaouette comme administrateurs de l'Association cycliste Drummond-Foster pour 2016.

2015-12-374 **ADHÉSION ET NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE HAUTE-YAMASKA ET RÉGION POUR 2016**

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Russell, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'autoriser l'adhésion du préfet et de la directrice générale comme membres de la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région pour 2016.

2015-12-375 **ADHÉSION ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DU CONSEIL MONTÉRÉGIEN DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR 2016**

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Russell, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion au Conseil montérégien de la culture et des communications et de nommer M. Philip Tétrault comme délégué de la MRC de La Haute-Yamaska auprès de cet organisme.

2015-12-376 **ADHÉSION ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE POUR 2016**

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Russell, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion au Conseil régional de l'environnement de la Montérégie pour l'année 2016 et de nommer M. Pascal Russell comme délégué de la MRC de La Haute-Yamaska auprès de cet organisme.

2015-12-377 **REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA CRÉ MONTÉRÉGIE EST EN 2016**

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Russell, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de nommer M. Pascal Bonin pour représenter la MRC de La Haute-Yamaska auprès de la CRÉ Montérégie Est pour l'année 2016.

2015-12-378 **ADHÉSION ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE OBV YAMASKA POUR 2016**

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Russell, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion à OBV Yamaska pour l'année 2016 et de nommer M. Philip Tétrault comme délégué de la MRC de La Haute-Yamaska auprès de cet organisme.

2015-12-379 **ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL POUR 2016**

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Russell, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion à Québec municipal pour l'année 2016.

2015-12-380 **ADHÉSION AU RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE (JAGUAR MÉDIA)**

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Russell, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de renouveler l'abonnement au Réseau d'information municipale en 2016.

2015-12-381 **ADHÉSION ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ POUR 2016**

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Russell, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2016 et de nommer M. René Beauregard comme délégué de la MRC de La Haute-Yamaska.

2015-12-382 **ADHÉSION ET NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE POUR 2016**

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Russell, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion à la Table de concertation des préfets de la Montérégie pour l'année 2016 et de nommer M Pascal Bonin et Mme Johanne Gaouette pour représenter la MRC de La Haute-Yamaska auprès de cet organisme.

2015-12-383 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE D'HARMONISATION DU PARC NATIONAL DE LA YAMASKA POUR 2016**

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Russell, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de nommer M. André Pontbriand pour représenter la MRC de La Haute-Yamaska auprès de la Table d'harmonisation du Parc national de la Yamaska pour l'année 2016.

2015-12-384 **COTISATION À L'UMQ ET AU CARREFOUR CAPITAL HUMAIN POUR 2016**

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Russell, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'au Carrefour capital humain pour l'année 2016.

2015-12-385 **COTISATION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC**

Sur une proposition de M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec pour l'année 2016.

2015-12-386 **COTISATION AU BARREAU DU QUÉBEC**

Sur une proposition de M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion de la directrice générale adjointe au Barreau du Québec pour l'année 2016.

2015-12-387 **COTISATION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC**

Sur une proposition de M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion de la directrice générale adjointe ainsi que du contrôleur financier à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec pour l'année 2016.

2015-12-388 **COTISATION À L'ASSOCIATION DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Sur une proposition de M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion du directeur du

service d'évaluation à l'Association des évaluateurs municipaux du Québec pour l'année 2016.

2015-12-389 **COTISATION À L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC**

Sur une proposition de M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion du directeur du service d'évaluation à l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec pour l'année 2016.

2015-12-390 **COTISATION À L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC**

Sur une proposition de M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion du directeur des services techniques et de l'aménagiste à l'Association des aménagistes régionaux du Québec pour l'année 2016.

2015-12-391 **COTISATION À L'ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE**

Sur une proposition de M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion à l'Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles pour l'année 2016 et de nommer la directrice du Service des matières résiduelles comme représentante de la MRC de La Haute-Yamaska auprès de cet organisme.

2015-12-392 **COTISATION À L'ASSOCIATION DE LA GÉOMATIQUE MUNICIPALE DU QUÉBEC**

Sur une proposition de M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion du géomaticien à l'Association de la géomatique municipale du Québec pour l'année 2016.

2015-12-393 **COTISATION À L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DE COURS D'EAU DU QUÉBEC ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

Sur une proposition de M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion à l'AGRCQ pour l'année 2016 et de nommer le coordonnateur aux cours d'eau comme représentant de la MRC de La Haute-Yamaska auprès de cet organisme.

2015-12-394 **APPUI À LA MRC DE MÉKINAC – POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Soumise : Résolution numéro 15-10-130 par laquelle la MRC de Mékinac requiert un appui dans ses démarches visant à obtenir la cohérence des étapes de réalisation des actions de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles, particulièrement, en modifiant la date butoir du bannissement des matières putrescibles.

CONSIDÉRANT l'entente de principe sur un pacte fiscal avec les municipalités pour la période 2016-2019, convenue entre le gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Montréal et la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT les informations et les explications reçues verbalement lors du congrès de la FQM, en septembre dernier, à propos des objets de l'entente et que celles-ci diffèrent du libellé présenté aux fins de cette entente;

CONSIDÉRANT l'article 3.3 de ladite entente :

«Comme le prévoit la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, l'élimination des matières organiques sera bannie en 2020. Dans le contexte où l'atteinte de cet objectif se fera de façon progressive, le gouvernement s'engage à modifier le cadre normatif du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage, afin de prolonger au 31 décembre 2022 la date butoir de la mise en exploitation des installations de traitement subventionnées, sous réserve d'un report équivalent, par le gouvernement fédéral, … »;

CONSIDÉRANT qu'il y a un manque de cohérence entre la date butoir (2020) à laquelle doivent être bannies, de l'enfouissement, les matières organiques, et la mise en exploitation des installations de traitement subventionnées;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec souhaite renforcer le soutien qu'il accorde aux municipalités pour leur permettre d'assurer, dans une perspective d'autonomie accrue et avec efficience, des services de qualité aux citoyens et de contribuer au développement économique et social de leur milieu;

CONSIDÉRANT que les MRC du Québec sont, actuellement, à élaborer une nouvelle génération de plan de gestion de matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT la situation budgétaire des municipalités du Québec et l'effort fiscal supplémentaire demandé à chacune d'elles;

CONSIDÉRANT que les partenaires de l'entente de principe adhèrent, dans le cadre d'un nouveau pacte fiscal, à contribuer au redressement de la situation économique et ainsi diminuer le fardeau des contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Raymond Loignon, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement d'appuyer les démarches de la MRC de Mékinac et de demander au gouvernement du Québec de s'assurer de la cohérence des étapes de réalisation des actions de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles, particulièrement, en modifiant la date butoir du bannissement des matières putrescibles, soit en 2022.

Que cette résolution soit transmise aux partenaires de l'entente de principe ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire.

2015-12-395 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE VISANT À FACILITER L'ACCÈS AU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA POUR LES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU CÉGEP DE GRANBY**

Soumis : Projet d'entente avec le Cégep de Granby pour l'année 2016

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Russell, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska autorise le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'entente avec le Cégep de Granby et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2015-12-396 **ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF À L'INTENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Soumis : Plan de développement du transport collectif tel que requis par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif (volet II).

Sur une proposition de M. le conseiller André Pontbriand, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement d'adopter ce plan de développement tel que soumis.

2015-12-397 **FORMATION D'UN COMITÉ DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF**

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Russell, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de former un Comité de transport adapté et collectif composé des personnes suivantes : Mmes Josée Archambault, Lyne Archambault, Martine Bédard, Manon Bessette, Josée Brunelle, Anne-Marie Cadieux, Julie Gauthier, Stéphanie McDonald, Nathalie Roberge et Sarah Tremblay, ainsi que MM. Michel Bélanger, Nicolas Luppens, Sylvain Martel, Steve Otis et André Pontbriand.

2015-12-398 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA À L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION ET À L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL DE PERSONNES POUR L'ANNÉE 2016**

Soumis : Addenda à l'entente en titre afin de prolonger le service de transport collectif aux heures des commerces.

Sur une proposition de M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2015-12-399 **AUTORISATION DE SIGNATURE – MODIFICATION À L'ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Soumise : Modification à l'entente en titre intervenue avec la Société d'habitation du Québec relativement à l'introduction du programme RénoRégion ainsi qu'aux forfaits relatifs à la contribution à la gestion des programmes.

Sur une proposition de M. le conseiller André Pontbriand, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement d'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2015-12-400 **PROGRAMME RÉNORÉGION – ÉTABLISSEMENT DE LA VALEUR UNIFORMISÉE D'UN BÂTIMENT ADMISSIBLE ET ORDRE DE PRIORISATION DES DOSSIERS**

ATTENDU que le gouvernement du Québec a apporté certaines modifications à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat, en particulier pour y introduire le programme RénoRégion;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible qui sera applicable sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska ;

ATTENDU que selon les modalités du programme, ce conseil doit établir le mode de priorisation des dossiers;

Il est alors proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Pascal Russell et résolu unanimement d'informer la Société d'habitation du Québec :

- que la MRC de La Haute-Yamaska fixe, pour son territoire, à une valeur de 100 000 $, la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible au programme RénoRégion, ce montant excluant la valeur du terrain ;

- que les dossiers RénoRégion soient priorisés comme suit :

  a) en traitant d'abord par ordre chronologique d'entrée les demandes qui sont pendantes du défunt programme Rénovillage pour lesquelles aucun des travaux y identifiés n'ont été effectués à ce jour ;

  b) en traitant par la suite par ordre chronologique d'entrée les nouvelles demandes dûment complétées à la MRC.

Une fois que le traitement précité est effectué par la MRC, les demandeurs demeurent responsables de fournir toutes les pièces requises par le nouveau programme (incluant les soumissions d'entrepreneurs) pour permettre l'émission du certificat d'admissibilité donnant droit à l'aide financière du programme. Ce certificat sera émis par la MRC selon l'ordre chronologique de réception d'une demande complète et en fonction de la disponibilité financière restante des fonds à ce moment.

- que la présente politique de priorisation soit affichée à la réception du bureau de la MRC.

2015-12-401 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC M. JACQUES RICHARD, INSPECTEUR ACCRÉDITÉ, CONCERNANT L'ACCOMPLISSEMENT DES ASPECTS TECHNIQUES DU PROGRAMME RÉNORÉGION**

Soumis : Projet de protocole d'entente à intervenir avec M. Jacques Richard, faisant affaires sous la raison sociale Techno-Spec enr., visant à lui confier, à titre d'inspecteur accrédité, l'accomplissement des aspects techniques du Programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec, et ce pour l'ensemble des municipalités locales comprises dans le territoire de la MRC, pour la période du 24 décembre 2015 au 31 mars 2016.

Il est alors proposé par M. le conseiller André Pontbriand, appuyé par M. le conseiller Raymond Loignon et résolu unanimement d'accepter le projet de protocole d'entente tel que soumis et d'autoriser le préfet ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer ce protocole, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2015-12-402 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR 2016 ET DE LEURS SUBSTITUTS**

Sur une proposition de M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyée par M. le conseiller Pascal Russell, il est résolu unanimement de nommer les membres suivants au Comité de sécurité pour l'année 2016 :

Mme Barbara Talbot, ainsi que MM. René Beauregard, Marcel Gaudreau, Raymond Loignon, Richard Pigeon, André Pontbriand et Pascal Russell.

Il est également résolu de nommer M. Serge Blanchard comme substitut à Mme Barbara Talbot, Mme Micheline Dalpé Beauregard comme substitut à M. René Beauregard, Mme Suzanne Colgan comme substitut à M. Marcel Gaudreau, M. Pierre Fontaine comme substitut à M. Raymond Loignon, M. Paul Sarrazin comme substitut à M. Richard Pigeon et M. Peter Martin comme substitut à M. André Pontbriand.

2015-12-403 **MANDAT POUR LA TENUE À JOUR D'IMMEUBLES INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ET INSTITUTIONNELS**

Soumise : Liste d'immeubles industriels, commerciaux et institutionnels de la municipalité de St-Alphonse-de-Granby pour lesquels des travaux de tenue à jour au rôle d'évaluation sont requis.

Sur une proposition de M. le conseiller Raymond Loignon, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement de mandater la firme Jean-Pierre Cadrin et associés inc. pour la tenue à jour des immeubles identifiés à la liste ci-haut mentionnée, selon la grille de tarification soumise à l'offre de services du 18 novembre 2014.

2015-12-404 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Russell, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de lever la séance à 19 h 30.

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière

M. Pascal Bonin, préfet